



Avensys Solutions

CONTRAT DE LOCATION

Termes et Conditions

1. Avensys Solutions accepte par la présente de louer des biens personnels (l'« équipement ») au client nommé au recto du contrat de location. Les termes et conditions du contrat s'appliquent à tous les équipements loués au client par Avensys Solutions, maintenant ou dans le futur. Cet équipement demeure la propriété unique et exclusive de Avensys Solutions. Le client n'aura aucun droit, titre ou intérêt à cet égard, à l'exception de ce qui est expressément énoncé dans les présentes.

2. Période de location. L'équipement peut être disponible pour des périodes de location quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles. La période de location de l'équipement commence lorsque l'équipement quitte les installations de Avensys Solutions. Les frais de location débutent soit lorsque le client reçoit l'équipement, soit à une date ultérieure préalablement déterminée par une discussion entre le client et Avensys Solutions. Les frais de location cessent lorsque Avensys Solutions reçoit l'équipement en retour.

3. Livraison et retour. Tous les équipements sont fournis FAB au point d'expédition. L'expédition sera effectuée telle que spécifiée par le client et aux frais du client. À moins que le client ne notifie Avensys Solutions à l'effet contraire le jour ouvrable suivant la réception de l'équipement, il sera considéré de manière concluante que l'équipement a été livré au client en bon état de fonctionnement. L'équipement doit être retourné à Avensys Solutions en port payé et assuré à la fin de la période de location. Le client doit retourner l'équipement à Avensys Solutions en bon état de fonctionnement, en tenant compte de l'usure normale, et le client doit nettoyer et décontaminer tout l'équipement conformément à toutes les exigences établies pour les installations du client, conformément à toutes les exigences établies pour le chantier ou le projet du client.

Avensys Solutions inspectera l'équipement lors de son retour. Si un élément de l'équipement est manquant, endommagé en raison d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une expédition, d'un accident ou s'il est retourné en mauvais état de fonctionnement, le client sera responsable des coûts de remplacement (la valeur d'achat des marchandises) et/ou des coûts de réparation encourus.

4. Retour en temps voulu. Pendant la période de location, il se peut que vous puissiez prolonger la durée du contrat de location. Veuillez en faire la demande par écrit au moins deux jours avant l'expiration de la durée de location définie dans le présent contrat ou de la prolongation la plus récente.

5. Renouvellement. Si l'équipement n'est pas retourné à Avensys Solutions avant l'expiration de la durée initiale du contrat de location ou l'expiration de toute période de renouvellement, les frais de location pour la période supplémentaire au-delà de la durée initiale ou de renouvellement du contrat de location seront dus à Avensys Solutions. Les frais de location pour les périodes fractionnées seront calculés au prorata sur une base quotidienne.

6. Conditions de paiement. Toutes les factures sont dues à 30 jours nets à compter de la date de facturation, sous réserve d'approbation du crédit. Les clients ayant des montants en souffrance seront soumis à des frais financiers de 2 % par mois. Si le compte d'un client est en souffrance, Avensys Solutions se réserve le droit de résilier le présent accord, de prendre immédiatement possession de l'équipement et de récupérer auprès du client tous les montants dus en vertu des présentes, ainsi que les coûts de Avensys Solutions, y compris les frais et coûts juridiques raisonnables. Les clients qui paient par carte de crédit seront facturés une fois que l'équipement aura été retourné ou tous les 28 jours.

7. Propriété/utilisation. L'équipement restera la propriété de Avensys Solutions et est fourni au client uniquement sur une base de location sans aucune option d'achat, à moins qu'une telle option ne soit accordée avant le début de la période de location et qu'elle ne soit explicitement énoncée dans celle-ci. Le client doit utiliser l'équipement uniquement à l'emplacement de l'équipement, et ne doit pas retirer, louer, transférer, céder, sous-louer, vendre, altérer, modifier ou encombrer tout élément de l'équipement sans le consentement écrit préalable de Avensys Solutions.

8. Mise en sécurité. Le client est responsable de la garde de tous les équipements de Avensys Solutions et de leur décontamination et nettoyage complets avant leur retour à Avensys Solutions. S'il est déterminé qu'un équipement n'a pas été correctement décontaminé, tous les coûts supplémentaires pour assurer sa décontamination correcte seront la responsabilité du client ainsi que tous les dommages dus au vol à l'abus. Les frais de location continueront jusqu'à ce que Avensys Solutions reçoive une unité de remplacement ou jusqu'à ce que le processus de décontamination approprié soit terminé.

9. Entretien. Vous devez, à vos frais, maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement et être responsable de l'entretien et de la réparation de l'équipement pendant la durée de ce contrat de location. Vous ne devez pas réparer ou effectuer l'entretien substantiel de l'équipement sans le consentement écrit préalable et la direction de Avensys Solutions. « l'entretien substantiel » signifie tout entretien au-delà de ce qui est indiqué dans les instructions et spécifications écrites du fabricant pour l'utilisation de l'équipement.

10. Service. Si l'équipement ne fonctionne pas correctement, les clients doivent en informer Avensys Solutions et demander des instructions avant de prendre toute mesure corrective ou avant de le renvoyer à Avensys Solutions. Si un élément de l'équipement doit être réparé à la suite d'un accident ou d'une manipulation non autorisée par le client, d'une réparation, d'une négligence ou d'une mauvaise utilisation de ces éléments, le client doit assumer le coût total des réparations, y compris les frais d'expédition.

11. Acceptation, limitation ou responsabilité, clause de non-responsabilité, cession de garanties. Le client déclare et convient que l'équipement est d'une taille, d'une conception, d'une capacité et d'une fabrication choisies par le client et qu'il a accepté sans condition chaque élément de l'équipement. Avensys Solutions ne sera pas tenu responsable de toute responsabilité, perte ou dommage causé ou prétendument causé directement ou indirectement par l'équipement, par toute inadéquation ou déficience de celui-ci ou par tout incident quel qu'il soit en relation avec celui-ci, à moins que ce dommage ou cette perte ne soit directement causé par les actes intentionnels de Avensys Solutions. Avensys Solutions ne fait ni n'est réputé avoir fait, et le client renonce par la présente à toute garantie ou représentation, expresse ou implicite, sans limitation, toute garantie ou représentation quant à la conception, la qualité ou la condition de l'équipement ou toute garantie ou qualité marchande ou convenance de l'équipement pour tout usage particulier ou quant à toute autre question relative à l'équipement ou toute partie de celui-ci sur la base de son propre jugement et refuse expressément de se fier à toute déclaration, représentation ou garantie faite par Avensys Solutions et le client reconnaît que Avensys Solutions n'est pas un fabricant de l'équipement.

12. Indemnisation de Avensys Solutions. Le client doit indemniser, dégager de toute responsabilité et défendre Avensys Solutions contre toutes les réclamations, actions et dommages, y compris les frais et coûts juridiques découlant de l'équipement et de son utilisation, de sa location, de sa possession, de son fonctionnement, de son état, de son achat et de son retour, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les réclamations découlant de la théorie de la responsabilité délictuelle stricte, ces obligations survivront à la résiliation du présent accord.

13. Accord intégral. Les conditions énoncées dans le présent contrat constituent l'intégralité du contrat entre Avensys Solutions et les clients en ce qui concerne l'équipement, et ne doivent pas être modifiées sauf par un écrit signé par les deux parties.

COMPAGNIE : _____

CONTACT : _____

COURRIEL : _____

TÉL : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

PROV : _____

C. P. : _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____

Les clients peuvent opter pour une signature à la main ou électronique. L'une ou l'autre sera acceptée.